



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PAR ÉCRIT DE 15 JOURS SUR DIFFÉRENTES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a déclaré, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, le remplacement des consultations publiques habituelles par une consultation écrite pour toutes les prochaines demandes de dérogations mineures, dont les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 1571, rue Saint-André

No de lot : 3 727 748 (lots projetés 6 374 566 à 6 374 570)

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant à créer cinq lots dont :

- la profondeur serait de 27,43 mètres alors que la profondeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 30 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 2,57 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan-projet de lotissement, minute 160, émis par Léandre Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 8 mai 2020.

Adresse : 131, rang Point-du-Jour Sud

No de lot : 3 932 049

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'installation d'une piscine creusée dont :

- l'implantation serait en cour avant alors que le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 prescrit une implantation en cour latérale ou en cour arrière.

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation, émis par André Gendron, arpenteur-géomètre, dossier 5040, daté du 5 juin 2020.

Adresse : 26, place Gaulin

No de lot : 2 893 221

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'installation d'un balcon et d'une plateforme élévatrice en cour avant secondaire dont :

- l'empiètement dans la marge avant secondaire serait de 3,50 mètres alors que l'empiètement maximal dans la marge avant secondaire prescrit par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 1,50 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 2 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le croquis d'aménagement, émis par Steve Guy, Service d'aide à l'Habitation, dossier P-169888, daté du 27 février 2020.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE :

Qu'une présentation de ces demandes de dérogation mineure peut être consultée sur le site internet de la Ville de L'Assomption à l'adresse www.ville.lassomption.qc.ca dans le menu *Document à télécharger* sous la rubrique « Projets en consultation écrite ».


Toute personne intéressée de la Ville de L'Assomption peut transmettre ses commentaires, ainsi que leur appui ou leur opposition à ces demandes de dérogations, pendant une période de **15 jours, jusqu'au 1^{er} juillet 2020 (inclusivement)** à partir de la date de publication du présent avis.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Division du greffe
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

Courriel : greffe@ville.lassomption.qc.ca

Donné à L'Assomption, ce 16^e jour du mois de juin 2020.



Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier

